



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/5029

Approbation de deux conventions d'occupation temporaire à titre gratuit pour les pratiques artistiques amateurs de l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts de Lyon: l'une sur le site des Subsistances, l'autre dans le Centre d'échanges de Lyon-Perrache

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GRABER Loïc

SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 25 SEPTEMBRE 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 16 SEPTEMBRE 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 30 SEPTEMBRE 2019

DELIBERATION AFICHEE LE : 3 OCTOBRE 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme AIT MATEN (pouvoir à M. KISMOUNE), Mme RIVOIRE (pouvoir à Mme HOBERT), M. CUCHERAT (pouvoir à M. SECHERESSE), Mme FRIH (pouvoir à Mme HAJRI), Mme BLEY (pouvoir à M. GIORDANO), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. TOURAIN (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme FONDEUR (pouvoir à M. COULON), M. REMY, M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES : M. BRAILLARD

2019/5029 - APPROBATION DE DEUX CONVENTIONS
D'OCCUPATION TEMPORAIRE A TITRE GRATUIT POUR
LES PRATIQUES ARTISTIQUES AMATEURS DE L'ECOLE
NATIONALE SUPERIEURE DES BEAUX-ARTS DE LYON:
L'UNE SUR LE SITE DES SUBSISTANCES, L'AUTRE DANS
LE CENTRE D'ECHANGES DE LYON-PERRACHE
(DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 10 septembre 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Outre ses cursus d'enseignement supérieur, l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts de Lyon (ENSBA) propose un enseignement de pratiques artistiques amateurs depuis plusieurs années. Ces cours et ateliers sont conduits par des professionnels en exercice (arts visuels, graphisme, illustration, histoire de l'art...). Ils s'adressent aux amateurs de pratiques artistiques de tous âges, enfants, adolescents et adultes, et concernent près de 800 personnes par an. Des partenariats sont également mis en place avec de nombreuses structures culturelles de l'agglomération.

Ces cours sont dispensés dans deux lieux : d'une part, sur le site de Perrache et, d'autre part, sur le site des Subsistances. Pour ces deux espaces, des conventions d'occupation temporaire arrivent à échéance qu'il convient de renouveler.

A Perrache, la Métropole de Lyon, propriétaire du centre d'échange de Lyon Perrache (CELP), met à disposition de la Ville de Lyon par une convention d'affectation et de gestion en date du 19 avril 1978, de nombreux espaces occupés par des associations. Dans ce cadre, l'ENSBA bénéficie, depuis 2011, d'un espace de près de 1 700 m² pour dispenser ces cours.

En 2019, la Métropole a lancé un programme de rénovation des locaux. Dans ce cadre, des travaux d'aménagement d'un couloir d'évacuation vont débuter en septembre 2019 et empiéter sur les espaces occupés par les pratiques amateurs de l'ENSBA. Les travaux s'achèveront en mai 2020, laissant à l'ENSBA une surface de 1 350 m².

La convention qui vous est présentée vise à permettre aux pratiques artistiques amateurs de poursuivre leur occupation de ces locaux à titre gratuit, dans un premier temps sur 950m² puis à partir de mai 2020 dans un espace de 1 350 m² jusqu'au 30 juin 2023.

La valeur locative annuelle de cette mise à disposition est estimée à 6 832 €par mois pour la phase 1 jusqu'au 30 avril 2020, et 116 505 € par an pour la phase 2.

Le second lieu de cours se situe sur le site des Subsistances, où depuis 2016 les pratiques artistiques amateurs occupent un espace de 138 m² pour dispenser des cours de modèle vivant. Il est proposé de renouveler cette mise à disposition pour trois ans.

La valeur locative annuelle des locaux correspondant à cette mise à disposition est estimée à 15 000 €par an.

Vu lesdites conventions ;

Oùï l'avis de la commission immobilier - bâtiments ;

DELIBERE

- 1- Les deux conventions d'occupation temporaire du domaine public à titre gratuit susvisées, établies entre la Ville de Lyon et l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts, sont approuvées.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER